



**ARRÊTÉ
DE CIRCULATION MODIFIÉE
ET STATIONNEMENT INTERDIT TEMPORAIREMENT
POUR LA POSE DE LA FIBRE OPTIQUE
200 ROUTE DE LA FOLIE
A DIZY**

M. le Maire de DIZY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par le Loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi 83-8 du 07 janvier 1983,

VU le Code de la Route et, notamment les articles R 110.1, R 110.2, R411-5, R 411-8, R 411.25, R 417.9, R 417.10, R 417-11,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Considérant la demande du 04 octobre 2024 de Madame Clémence HURET représentée par M. Benoit CHEVRIER, de l'entreprise SAS Benoit CHEVRIER à CROISILLES (Pas de Calais) 4 chemin de Saint Martin, sous-traitance de l'entreprise EIFFAGE, pour le tirage et raccordement de la fibre optique au niveau du n° 200 route de la Folie - 51530 DIZY, nécessitant une intervention pour la période du 17 octobre 2024 jusqu'au 14 décembre 2024,

Considérant que la route de la Folie – 51530 DIZY aura la circulation modifiée et le stationnement seront impactés au moment de l'intervention,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Durant la période du 17 octobre 2024 jusqu'au 16 décembre 2024, la circulation sera impactée et le stationnement sera interdit au niveau du 200 route de la Folie – 51530 DIZY, au moment de l'intervention.

Article 2 : La signalisation temporaire modifiant la circulation des véhicules sera mise en place par l'entreprise SAS CHEVRIER Benoit.

.../...

.../..

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Conformément à l'article R.102 du Code des Tribunaux Administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CHALONS EN CHAMPAGNE (Marne).

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Mairie de CHAMPILLON
- Mairie d'HAUTVILLERS
- Entreprise SAS CHEVRIER Benoit

Fait à DIZY, le 07 octobre 2024

M. le Maire





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : HURET Prénom : CLEMENCE
Dénomination : SAS.BENOIT.CHEVRIER Représenté par : BENOIT.CHEVRIER
Adresse Numéro : 4 Extension : Nom de la voie : CHEMIN DE SAINT MARTIN
Code postal 6 2 1 2 8 Localité : CROISILLES Pays : FRANCE
Téléphone 0 9 7 5 5 3 1 8 0 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : VOIRIE@BENOITCHEVRIER.FR

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° 951 Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Route de la Folie
Code postal 5 1 Localité : DIZY

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : TIRAGE ET RACCODEMENT FIBRE OPTIQUE
Date prévue de début des travaux : 1 7 1 0 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 6 0

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 6 0 Date de début de réglementation 1 7 1 0 2 0 2 4
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement **PAR PANNEAUX**
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies
CROISILLES
Fait à : Le : 03 10 20 24
Nom : HURET Prénom : CLEMENCE Qualité : SERVICE ADMINISTRATIF



Vous en remerciant par avance et restant à disposition.

Cordialement,

Service voirie - SAS BENOÎT CHEVRIER
4 Chemin de Saint-Martin - 62128 Croisilles - FRANCE
Tél : 09 75 53 18 06 - Mail : voirie@benoitchevrier.fr